



L'ACTIVITE DES PRESTATAIRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Toute personne qui réalise des prestations de formation professionnelle continue doit déposer une déclaration initiale d'activité en préfecture et transmettre tous les ans un Bilan Pédagogique et Financier (BPF) auprès de la DIECCTE. Cette déclaration est obligatoire pour être exonéré de TVA.

Sont concernés tous les prestataires de formation, personnes physiques ou morales, qui forment des salariés, demandeurs d'emploi ou travailleurs indépendants dans le cadre de leur activité professionnelle (y compris pour la réalisation de bilans de compétences ou de validation des acquis de l'expérience).

La déclaration d'activité doit être déposée **dans les 3 mois** qui suivent la conclusion de la première convention ou premier contrat de formation par le prestataire.

Après la déclaration de création, le prestataire de formation doit établir un bilan pédagogique et financier (BPF) retraçant son activité de l'année précédente **avant le 30 avril de chaque année**.

A partir des données issues des bilan pédagogiques et financiers retraçant l'activité des prestataires de formation professionnelle, nous vous proposons un état des lieux du marché de la formation en Martinique de 2010 à 2015.

Répartition des organismes de formation déclarés au 31 décembre de l'année						
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Travailleurs indépendants	30%	34%	33%	34%	29%	29%
Secteur privé lucratif	42%	41%	42%	43%	45%	45%
Secteur associatif	23%	20%	21%	19%	21%	22%
Secteur public et parapublic	4%	4%	3%	3%	4%	4%
Secteur consulaire	1%	1%	1%	1%	1%	1%
TOTAL	324	336	427	432	331	330

Après une augmentation du nombre d'organismes de formation déclarés de 2010 à 2013, à partir de 2014, le nombre d'organisme de formation revient à un niveau similaire à celui de 2010-2011

En 2015, 95% des organismes de formation relevaient du secteur privé :

- Organisme privé à but lucratif (45 %)
- Travailleurs indépendants (29%)
- Associations (2%)

Provenance des produits au titre de la formation professionnelle continue						
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Entreprises	15%	15%	15%	16%	15%	17%
OPCA	16%	16%	13%	10%	12%	17%
Pouvoirs publics	53%	52%	54%	53%	52%	42%
Particuliers	7%	7%	8%	11%	11%	15%
Autres OF	3%	3%	3%	3%	5%	2%
Autres produits	6%	7%	7%	8%	6%	6%
Montant (€)	45 110 358	50 091 886	48 399 078	45 583 171	51 810 080	42 716 965

En Martinique, la majorité du chiffre d'affaires réalisé par les OF provient des pouvoirs publics (42 % en 2015). La proportion de financements issus des pouvoirs publics a cependant diminué de plus de 10 points au cours des dernières années. En contrepartie, la participation des OPCA et des particuliers au chiffre d'affaires réalisé par les OF a augmenté respectivement de 5 et 4 points entre 2014 et 2015.

Le prochain numéro sera consacré :

- *Au statut des bénéficiaires de formation,*
- *Au nombre d'heures de formation réalisées,*
- *Aux domaines de formation.*